

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 21h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Jean WEISBECKER,

Nombre de membres en exercice :	10
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	8
Monsieur le Maire, Jean WEISBECKER	
Messieurs les Adjoints au Maire : Georges HOCH, André SCHMITT, Laetitia GRAESE	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Claudine WALTHER, Elodie SCHNOERING, Stéphanie MIQUEL, Caroline FABACHER	

Absent excusé avec pouvoir :	2
M Léon SCHMITT a donné procuration à M André SCHMITT	
M Dominique MARTIN a donné procuration à Mme Claudine WALTHER	
Absent excusé :	0

Quorum :

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Comptes de gestion 2018
- 4) Comptes administratifs 2018
- 5) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget communal
- 6) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 des budgets annexes
- 7) Budget primitif 2019 : vote des 3 taxes
- 8) Vote des budgets primitifs 2019
- 9) Motion des Communes forestières concernant l'ONF
- 10) Participation financière de l'AOS
- 11) Subvention Amicale des sapeurs-pompiers
- 12) Cotisation Fondation du Patrimoine 2019
- 13) Acceptation du devis pour l'intervention de l'archiviste itinérant
- 14) Achat des parcelles de Monsieur Christophe MARTIN
- 15) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Indemnités de fonction des élus
- Travaux de restauration de la ripisylve financés par le programme Life Biocorridors
- Etude et maîtrise d'oeuvre de l'entrée du village rue de Lembach et de la rue des Châtaignes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André SCHMITT est désigné secrétaire de séance.

Délibération 18/2019 : Adoption des comptes de gestion 2018 de Monsieur le Trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, telle que suit,

Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs tenus par la commune,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion des budgets de la Commune, du lotissement des sapins et des cellules photovoltaïques dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de Soultz-Sous-Forêts visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Délibération 19/2019 : Adoption des comptes administratifs 2018

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation des comptes administratifs de la commune, du lotissement des sapins et des cellules photovoltaïques par le Maire et les résultats pour l'année 2018,

Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote des comptes administratifs sont présidés par Georges HOCH, 1^{er} Adjoint,

Après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante décide d'adopter à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

Dépenses : 373 797,36 € Recettes : 508 494,91 €

Excédent de fonctionnement : 134 697,55 €

Section d'investissement :

Dépenses : 534 832,80 € Recettes : 188 545,94 €

Déficit d'investissement : 346 286,86 €

LOTISSEMENT DES SAPINS :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 65 870,69 € Recettes : 49 956,69 €

Déficit de fonctionnement : 15 914,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 98 713,38 € Recettes : 48 756,69 €

Déficit d'investissement : 49 956,69 €

CELLULES PHOTOVOLTAIQUES

Section de fonctionnement :

Dépenses : 18 495,71 € Recettes : 32 535,95 €

Excédent de fonctionnement : 14 040,24 €

Section d'investissement :

Dépenses : 72 143,30 € Recettes : 22 157,87 €

Déficit d'investissement : 49 985,43 €

Délibération 20/2019 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 du budget communal

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	134 697,55
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	134 697.55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-346 286.86
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	267 500.00
Besoin de financement F. = D. + E.	78 786.86
AFFECTATION =C. = G. + H.	134 697.55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	134 697.55
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Au vu des résultats présentés, les membres du conseil municipal, décide à l'unanimité :

DE REPORTER le déficit d'investissement 2018 d'un montant de 346 286,86 € au budget de 2019 au c/D001.

Et d'affecter le résultat de fonctionnement de 2018 à la section d'investissement du budget 2019 au c/1068 pour un montant de 134 697,55 €.

Délibération 21/2019 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 des budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Au vu des résultats présentés, les membres du conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :
DE REPORTER les résultats de 2018 aux budgets 2019 comme détaillé ci-dessous :

1) Au titre du budget Lotissement Les Sapins:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-15 914,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-15 914,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-49 956,69
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	49 956,69
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-15 914,00

DE REPORTER le déficit d'investissement 2018 d'un montant de 49 956,69 € au budget de 2019 au c/D001.

DE REPORTER le déficit de fonctionnement 2018 d'un montant de 15 914,00 € au budget de 2019 au c/D002

2) Au titre du budget Cellules photovoltaïque :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 040,24
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
<u>c. Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	14 040,24
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-49 985,43
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	49 985,43
AFFECTATION (2) = d.	14 040,24
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	14 040,24
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DE REPORTER le déficit d'investissement 2018 d'un montant de 49 985,43 € au budget de 2019 au c/D001.

Et d'affecter le résultat de fonctionnement de 2018 à la section d'investissement du budget 2019 au c/1068 pour un montant de 14 040,24 €.

Délibération 22/2019 : Budget primitif 2019 : vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à d'adopter à l'unanimité, les taux des 3 taxes et leur produit correspondant comme suit :

Taxe	Bases	Taux	Produits correspondants
Habitation	503 800,00 €	12,00 %	60 456,00 €
Foncière bâtie	350 500,00 €	14,00 %	49 070,00 €
Foncière non bâtie	31 000,00 €	57,50 %	17 825,00 €
		TOTAL :	127 351,00 €

Délibération 23/2019 : Vote des budgets primitifs 2019

Vu l'approbation des comptes administratifs 2018,
Vu les affectations des résultats votées,
Vu les réunions de préparation des budgets,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs suivants répartis comme suit :

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
<u>COMMUNE :</u>		
Fonctionnement :	493 850,00 €	493 850,00 €
Investissement :	515 800,00 €	515 800,00 €
<u>PHOTOVOLTAIQUE :</u>		
Fonctionnement :	31 500,00 €	31 500,00 €
Investissement :	79 600,00 €	79 600,00 €
<u>LOTISSEMENT SAPINS :</u>		
Fonctionnement :	437 000,00 €	437 000,00 €
Investissement :	99 913,38 €	99 913,38 €

Délibération 24/2019 : MOTION DES COMMUNES FORESTIERES CONCERNANT L'ONF

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération 25/2019 : PARTICIPATION FINANCIERE A L'AOS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de soutenir l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg pour l'année 2019 d'un montant de 49,50 euros calculé sur la base de 1,50 € pour 33 enfants scolarisés à l'école de Wingen.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2019.

Délibération 26/2019 : SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE WINGEN

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à 9 voix POUR (Madame Laetitia Graese, épouse du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), d'accorder à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Wingen :

- une subvention d'un montant de 1 000,00 € pour l'organisation d'un feu d'artifice qui aura lieu le 20 juillet 2019 dans le cadre de leur traditionnelle fête d'été.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif communal 2019

Délibération 27/2019 : COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser à la Fondation du Patrimoine la somme de 55 € pour la cotisation annuelle 2019.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2019.

Délibération 28/2019 : ACCEPTATION DU DEVIS POUR L'INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT

Le Maire informe qu'en date du 14 mars 2019, Mme Lucile FONTAINE, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la mairie de Wingen pour y faire un bilan de la situation des archives.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour mettre en ordre les archives, l'archiviste itinérante propose une intervention de 15 journées.

Le Maire informe que pour l'exercice 2019, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 15 jours.

AUTORISE le Maire à signer les actes afférents.

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019.

Délibération 29/2019 : ACHAT DES PARCELLES DE MONSIEUR MARTIN CHRISTOPHE

Monsieur le Maire présente aux conseillers un dossier d'acquisition de deux terrains appartenant à Monsieur Christophe MARTIN de Wingen dans le cadre du droit de préemption de la Commune. Ces terrains se situent en section 01 : la parcelle 242 d'une contenance de 0,57 ares et la parcelle 244 d'une contenance de 0,04 ares.

Vu le droit de préemption de la Commune pour les zones U et AU,
Considérant que les parcelles se situent en zone IIAU du Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le Maire explique aux conseillers la nécessité d'acquérir car ces deux parcelles sont dans l'emprise du chemin communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'acquérir ces parcelles et propose le prix de 200,00 € l'are aux propriétaires,
- décide de confier la mission de vente à un notaire,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2019.

Délibération 30/2019 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret N°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonctions versées aux élus,

Les élus ayant quittés la salle pendant le vote, le vote des indemnités de fonction des élus est présidé par Claudine WALTHER, conseillère municipale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Wingen décide à 5 voix POUR et avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer :

- le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire à 17% de **l'indice terminal de la fonction publique**
- le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au maire à 6,6% de **l'indice terminal de la fonction publique**.

Délibération 31/2019 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE FINANCES PAR LE PROGRAMME LIFE BIOCORRIDORS

Suite à la demande conjointe du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de l'ONF,

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le projet qui lui a été présenté ;
- approuve l'inscription à l'aménagement forestier de la Commune de Wingen de la ripisylve restaurée en **parcelles 10 et 18**, restauration financée dans le cadre du programme LIFE ;
- s'engage à signer la convention de respect de la ripisylve pour une durée de 30 ans ;
- autorise la mise en place ultérieure de panneaux d'informations mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation) ;
- autorise le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération 32/2019 : ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE DE L'ENTREE DU VILLAGE RUE DE LEMBACH ET DE LA RUE DES CHATAIGNES

Le Maire expose aux conseillers municipaux que le bureau d'études Emch & Berger avait été missionné pour l'étude de la traversée de Wingen et Petit Wingen pour assurer la cohérence des aménagements et la sécurité des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de missionner le bureau d'études Emch & Berger pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'entrée du village rue de Lembach et de la rue des châtaignes, s'agissant d'une route départementale.

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et de demander des financements au Département du Bas-Rhin et la Région du Grand Est.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 22 h 45

Publié le 15 avril 2019

Transmis à la Sous-Préfecture le 15 avril 2019

Le Maire,
Jean WEISBECKER

Le secrétaire de séance,
André SCHMITT